

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1394374

Dénomination : @ec Audit

n° de gestion : 1996B00274

n° d'identification : 403 335 045

n° de dépôt : A2010/018624

Date du dépôt : 27/12/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 07/06/2010

@ec Audit
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 51 230 euros
Siège social : 3 bis, rue Guglielmo Marconi – 31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 403 335 045

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 JUIN 2010

L'an deux mil dix,
Le sept juin,
A vingt heures,

Les associés de @ec Audit, société à responsabilité limitée au capital de 51.230 euros, divisé en 51.230 parts d'1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- La Société @ec Experts, Société A Responsabilité Limitée, au capital de 970.100 euros, dont le siège social est sis 3 bis, rue Guglielmo MARCONI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 493 335 673, représentée par Messieurs Denis LESPRIT et Roger VIALAR-COMBES, Cogérants, propriétaire de 51 227 parts sociales
- Monsieur Denis LESPRIT propriétaire de 1 (une) part sociale
- Monsieur Roger VIALAR-COMBES propriétaire de 1 (une) part sociale

Monsieur Stéphane MICHEL propriétaire de 1 (une) part sociale est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur VIALAR-COMBES, Cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'une cession de parts sociales
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'agréer la cession entre Monsieur Stéphane MICHEL et Monsieur Denis LESPRIIT conformément à la loi et à l'article 16 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

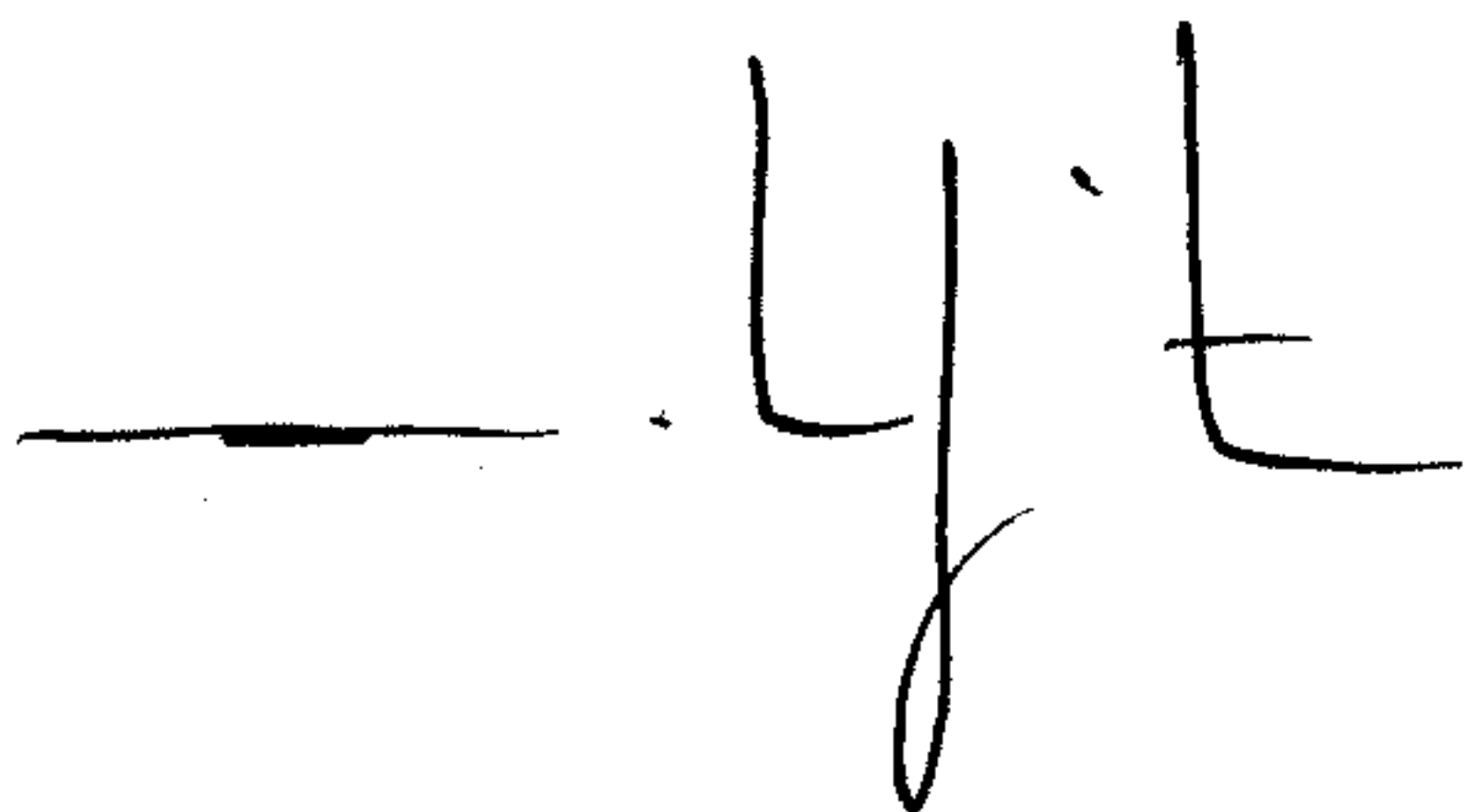
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants.

Monsieur Denis LESPRIIT
Cogérant associé



Monsieur Roger VIALAR-COMBES
Cogérant associé



La Société @ec Experts
Représentée par Messieurs
Denis LESPRIIT et Roger VIALAR-COMBES
Cogérants

